



CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

05 DEC. 2008
086/818

Alès, le 4 décembre 2008

Direction Générale
Affaire suivie par : Alain BENSAKOUN
Tel : 04.66.56.42.82
Fax : 04.66.52.59.28
N/Réf : AB/MM.2008.92

COURRIER ARRIVÉE

Monsieur le Président
Chambre Régionale des Comptes
du Languedoc Roussillon
500, Avenue des Etats du Languedoc
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Objet : Rapport d'observation

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé en date du 4 novembre 2008 vous m'avez adressé le rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes du Languedoc Roussillon concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes.

J'ai pris connaissance et bonne note de l'ensemble des observations que vous apportez quant à la qualité de la gestion de la Communauté.

Conformément aux dispositions des articles L241-11, R241-17 et R241-18 du Code des juridictions financières, je souhaite apporter quelques précisions de nature à éclairer certaines observations de ce rapport.

Créée depuis 2000, la Communauté a eu à cœur de développer une intercommunalité de projet. C'est ainsi qu'une montée en puissance des compétences nous a permis de ne pas aboutir à une simple coquille vide redistribuant des fonds de l'Etat.

Comme vous en faites état, une solidarité s'est développée entre les 16 communes.

L'exercice plein et entier de multiples compétences transférées de plein gré par les communes a eu et aura des conséquences importantes dans la structure financière.

Devenue le bras armé du territoire, la Communauté a d'une part, hérité de transferts de dettes accompagnant les transferts de compétences et, d'autre part, réalisé d'importants investissements structurants indispensables au bon fonctionnement des services publics.

Une attention toute particulière à la maîtrise de l'endettement sera poursuivie en veillant à l'évolution de la CAF, (Capacité d'Auto Financement) et de la capacité de désendettement.

Le poids de la dette du Budget Général apparaît certes comme plus important que la moyenne nationale en première lecture mais quelques remarques s'imposent :

- La dette des budgets annexes (non supportée directement par le contribuable professionnel) reflétant la mise en œuvre des services publics industriels et commerciaux dont les recettes courantes sont assurées par les usagers des services, il conviendrait de l'isoler.
- Conséquences des prises de compétences par la Communauté, l'endettement (dont 13 000 000 € transférés lors des prises de nouvelles compétences en 2005) correspondant en fait à un actif global de 102 721 928 €, soit 41,50 % du financement global. Ce qui signifie qu'il y a donc 58,50 % d'autres recettes.

- Indicateur de solvabilité, la capacité de désendettement de la Communauté, a été ramenée à moins de huit années d'épargne brute. Il s'agit là d'un résultat correct protégeant la Communauté pour l'avenir.
- Comparées aux Communautés de la génération 2000, les dépenses d'investissement sont naturellement supérieures aux Communauté de générations récentes (197 € pour Alès, 159 € pour les Communautés de génération 2000, 131 € pour les Communautés existantes en 2006*). Ces chiffres sont le reflet de la réalisation d'un vrai Projet d'Agglomération.
- Les reversements de fiscalité représentent pour le Grand Alès 10 % des dépenses, contre 50 % pour les 164 autres Communautés d'Agglomération de France. Ce qui veut dire que la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes conserve pour exercer ses compétences deux fois plus de ressources fiscales que la moyenne des autres Communautés de France, preuve de son intégration réussie.

Pour mieux objectiver le propos concernant l'endettement de la Communauté, il convient de le corréliser avec le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), car ces deux indicateurs sont le reflet de la gestion directe des compétences communautaires.

- Le stock de dette par habitant de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes était au 31.12.2006 de 574 €/h. A cette même date le stock moyen de dette des 164 Communautés existantes était de 220 €. La Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes a donc un stock de dette supérieur de 2,5 fois à la moyenne.
- Comparativement, le CIF moyen national était en 2004 de 28,62 %. Celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes la même année était de 45,44 %. Ainsi l'écart de CIF est de 1,6 fois supérieur à la moyenne.

En outre, comme vous en faites état la Communauté a développé ses compétences en associant pleinement ses communes membres.

C'est ainsi que les mises à disposition de services et la mutualisation ont été pleinement développées avec un objectif d'économie d'échelle.

Ces compétences communautaires exercées en régie directe (notamment le ramassage des ordures ménagères représentant 21 % de la masse salariale totale) aboutissent inévitablement à une part relativement plus importante que la moyenne nationale des charges de personnel, que la Communauté veillera à maîtriser. Parallèlement, le montant de ses contrats d'affermages et autres concessions est bien en deçà des ratios des autres structures.

Le dispositif a permis d'exercer les nouvelles compétences sans trop de heurts et a permis à la Communauté de bonifier son intégration.

Désormais deuxième au classement national, elle bénéficiera d'une dotation d'intercommunalité de 80 € par habitant en 2008, reflet d'une démarche réussie.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
du Grand Alès
Député du Gard
Maire d'Alès
Max ROUSTAN



(* Source : Annuaire financier et fiscal des Agglomérations édité par l'ADCF